

# Il faut rendre à la Justice le visage qu'elle a perdu

**L**ongtemps la magistrature en Belgique s'est plainte de la médiocrité des moyens alloués pour remplir une mission toujours plus exigeante. Ces récriminations ont fini par lasser. C'est entendu, la Justice est pauvre, passons à autre chose.

Ce point de vue est réducteur. Le manque de moyens n'est que la face visible de l'iceberg. En réalité, la Justice est affectée par quatre révolutions qui se donnent la main : la révolution du soupçon, celle du nouveau management public, celle de la mondialisation et celle de l'informatique.

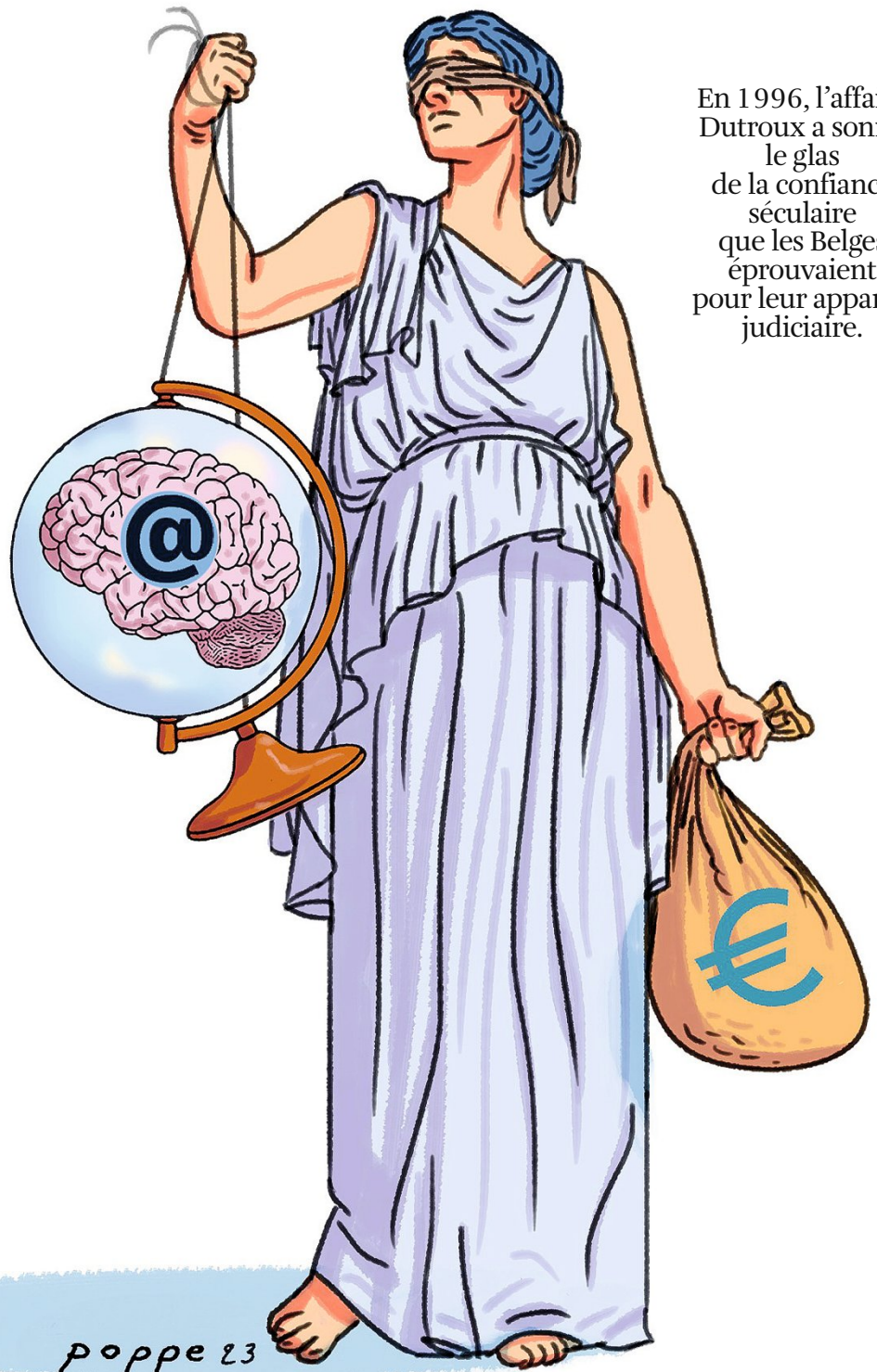
En 1996, l'affaire Dutroux a sonné le glas de la confiance séculaire que les Belges éprouvaient pour leur appareil judiciaire. Notre pays s'est trouvé à deux doigts d'une crise de régime. Pour le sauver, on a sacrifié la Justice en la mettant en accusation. Des réformes ont été votées hâtivement, qui l'ont atteinte alors qu'elle était innocente des dérives auxquelles il fallait remédier.

Partant de l'idée erronée que l'affaire susdite avait révélé un dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, on s'est mis à concevoir la Justice comme une entreprise dont le rendement peut être augmenté grâce à la mise en œuvre d'outils d'évaluation, de surveillance et de contrôle. Puisque la totalité du réel doit être mercantilisée, il n'y a pas de raison que la Justice échappe à cette lame de fond.

## De la cohérence du système judiciaire

Depuis une petite dizaine d'années à présent, les gouvernements exercent sur la Justice une pression énorme, complètement ignorée du grand public, et qui consiste à la persuader de se gérer elle-même à l'aide d'indicateurs de performance, de plans d'action, de mesures de la charge de travail, d'accords de niveaux de service, de rapports annuels obligatoires et tatillons et d'évaluations répétitives et infantilissantes du personnel tant magistrat que non magistrat.

Le département ministériel de la Justice existe toujours mais il n'est plus que l'ombre de ce qu'il fut. Un nombre croissant de ses compétences est en cours d'externalisation. La gestion des cours et tribunaux, des parquets et des auditorats, avec tout ce que cela implique en termes



En 1996, l'affaire Dutroux a sonné le glas de la confiance séculaire que les Belges éprouvaient pour leur appareil judiciaire.

## Opinion



DEVOULIN

Jean de Codd

Magistrat

■ Le manque de moyens alloués à la Justice n'est que la face visible de l'iceberg. En réalité, elle est affectée par quatre révolutions.

de processus d'achats, de services et de recrutement, est en passe d'être transférée à de nouvelles entités qu'on appelle les collèges de gestion des cours et tribunaux et du ministère public. En s'évaporant littéralement, l'administration prive les cours et tribunaux du soutien logistique qu'elle leur prodiguait autrefois. Le pouvoir judiciaire devra se débrouiller lui-même et il le fera sur la base d'enveloppes budgétaires fermées, donc soumises à rivalités internes, et moyennant une mise sous tutelle polymorphe.

La mondialisation du droit met à mal la cohérence de notre système juridique et judiciaire. La Cour de cassation, clef de voûte du Pouvoir judiciaire en Belgique, est concurrencée de plus en plus par les juridictions supranationales et par l'apparition d'un droit diffus, coupé du territoire et détaché des États nationaux. Leur souveraineté ne constitue plus qu'une source parmi d'autres de la production normative. Le droit perd sa capacité à réguler les conflits parce que sa prévisibilité décroît au fur et à mesure que sa volatilité augmente. L'insécurité juridique grandit.

Dans le contexte de l'austérité budgétaire et des objectifs de la pensée néo-libérale, l'irruption du numérique et de l'intelligence artificielle au cœur même de l'activité des cours et tribunaux est un phénomène des plus opportuns. La numérisation et la robotisation sont des alliés objectifs dans la politique de désinvestissement appliquée à la Justice depuis si longtemps. L'intelligence artificielle est appelée à restreindre le périmètre de l'action indépendante, novatrice, sociale, voire disruptive, du juge. Il y va d'une subversion de l'acte de juger, lequel requiert un savoir éthique qui s'acquiert par l'expérience et la sensibilité.

Le drame de cette histoire, c'est qu'au stade où nous arrivons, il devient difficile de rebrousser chemin.

L'aliénation se définit comme le dépassement d'un point de non-retour. Il ne sera plus possible de réenchâter la Justice lorsque les hommes auront oublié le concept même de cet enchantement.

Il y a une chose qu'il faut rappeler inlassablement: la personne, avec son visage et son nom, est au fondement de la Justice. L'attention aux différences et le refus de penser par masses caractérisent l'approche juridique. Le droit ne se contente pas d'une application mécanique de ses préceptes. Il ne se réduit pas aux équations de la pensée calculatrice. Avec prudence, il veut démêler la matière factuelle pour individualiser la solution.

Dans un procès, comme dans la vie quotidienne, il n'y a pas que les chiffres. Il y a aussi ce qu'on ne peut pas compter, le visage des choses, la couleur du temps, les apparences avant leur traduction mathématique, la nature telle qu'elle s'offre au regard. Alain Finkielkraut l'écrit avec justesse: la science et l'informatique nous sont d'un grand secours mais pour que la Terre demeure habitable, il ne faut pas leur concéder le monopole du vrai. Les tenants d'une digitalisation systématique de la Justice ne font que la défigurer et participer à son enlaidissement.

Car la Justice, c'est d'abord une présence, celle du juge. C'est une rencontre avec un visage. Un face-à-face sans masque ni interface. C'est, par opposition à l'intelligence artificielle, budgétaire ou comptable, l'intelligence affective. C'est une justice à visage humain.

L'évolution de la Justice sous l'impact des bouleversements qui la touchent, devrait nous mettre en garde. Nous sommes tous concernés par l'installation subreptice d'un système où l'homme n'a plus de valeur absolue mais seulement une valeur relative, c'est-à-dire référée à sa productivité ou à ses performances.

## COURRIER DES LECTEURS

## SOCIÉTÉ

## RÉSEAUX SOCIAUX OU ZÉROS SOCIAUX

Jusqu'à quand serons-nous obligés de subir l'omniprésence et le vacarme de ces réseaux de plus en plus asociaux, sans réagir? Je ne parviens pas à intégrer le fait que ces "zéros sociaux", par l'entremise de Boris Johnson, soient parvenus à convaincre une majorité de Britanniques de voter en faveur du Brexit à la suite d'une campagne mensongère, alors que deux tiers d'entre eux déplorent aujourd'hui cette décision. De même, ces "zéros sociaux", à l'instigation de Donald Trump, ont favorisé son élection en intrigant, en instillant le faux et en discréditant honteusement ses adversaires. Les conséquences sont dramatiques [...]

Nous voulons au contraire de l'information mûrie, filtrée, contrôlée par des professionnels. Nous voulons reprendre le contrôle de ce phénomène qui nous envahit et influence une part de plus en plus importante de la population, devenue dépendante de l'information instantanée et immédiate à tout prix. Il est venu le temps de stopper ce réflexe: un clic, une info sur un sujet, sans prendre la peine de lire la presse (contradictoire) professionnelle.

L'Europe peut et doit jouer un rôle prépondérant à cet égard, en montrant l'exemple au niveau mondial. La sociale-démocratie européenne, habile compromis entre économie de marché et socialisme, reflète finalement assez bien nos valeurs ancestrales prônées par les philosophes grecs. Elle s'oppose à l'individualisme, le narcissisme et le protectionnisme, l'entre-soi, terreaux de ces "zéros sociaux". Légiférons donc, et traçons la voie: Un, il s'agirait de supprimer l'anonymat sur ces réseaux: fini d'y déverser son fiel de manière impunie. Deux, dans les pays à démocratie, pour le bien commun, ils peuvent être utiles en tant que consultation populaire sur des grands sujets de société. Par contre, ils se montrent contre-productifs, en alourdissant la charge émotionnelle de nos dirigeants, sans cesse à leur écoute et tétanisés par leur pouls électoral: 11 millions de conseillers, c'est ingérable! La presse professionnelle doit reprendre ses prérogatives et concentrer la communication, "comme avant". De plus, les gouvernants devraient s'interdire d'y participer à titre personnel, par simple respect de l'accord de majorité qu'ils ont signé. Cette liberté de parole, qu'ils s'octroient, tout à fait égocentriste, procède de l'irresponsabilité et sème un mauvais climat. Les politiciens, en général devraient faire de même et se limiter à l'espace qui leur est assigné, soit le Parlement pour la sphère privée, les communications devraient passer par un filtre de bienveillance, du type "triple filtre de Socrate" c'est-à-dire ma communication: "Est-elle bienveillante, est-elle vraie, est-elle utile?" Dans les pays à autocratie (Russie, Iran, Chine,...), ces réseaux ont leur raison d'être afin de rassembler les alternatives et de créer un contre-pouvoir démocratique. Messieurs les politiciens, il est temps de réagir pour le bien de tous!

P. Marchandise  
Industriel retraité

## SANTÉ MENTALE

## "VOUS EN CONNAISSEZ BEAUCOUP DES GENS NORMAUX, VOUS?"

Ceci est une réplique d'Amélie Nothomb adressée à Jérôme Colin dans l'émission de la RTBF "Hep Taxi". Je ne sais pourquoi me revient cette phrase en mémoire... Peut-être parce que j'ai lu, il y a peu, dans un journal, qu'un Belge sur sept a des troubles mentaux et par ailleurs, parce qu'on apprend que des tas de gens, même des jeunes, doivent patienter des mois pour obtenir un rendez-vous en psychiatrie suite aux effets du confinement qui les a privés de liens sociaux avec des gens de leur âge. À l'école communale de mon village, nous étions tous des garçons "normaux". On ne nous avait rien dit de nos éventuelles "différences". Pourtant Albert souffrait de troubles mentaux et oserais-je cette remarque très puérile, c'est vrai qu'il ne comprenait rien en calcul... mental. Georges, lui, souffrait d'une malformation du palais, ce qui l'empêchait de parler de manière compréhensible, mais on l'écoutait quand même quand il nous adressait la parole, et on essayait de converser avec lui... normalement. Quant à Marcel, il ne cessait de rire bêtement, à tout propos, d'un rire si horripilant qu'on ne cessait de lui dire de se taire, même dans la cour de récréation... et bien sûr, il riait de plus belle. Tout ça pour dire que notre instituteur devait avoir fort à faire pour "tenir sa classe" comme on disait alors, mais aucun de ces condisciples-là, cette année-là, du moins, je crois, ne fut placé dans une "institution spécialisée [...]". On connaît plein de gens normaux "hors norme" grâce à leur "petit nom". Même certains auteurs de renom se choisissent des "surnoms". C'est sans doute un peu normal n'est-ce pas, Amélie?

P. Detry  
Humoriste